

MOTION

SOUTIEN A L'ELEVAGE BOVIN

LA CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DE NORMANDIE, réunie en Session le 23 juin 2023 à Caen, sous la présidence de Sébastien WINDSOR,

Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

Constatant que le quorum est atteint,

Considérant :

- Le rapport S2023-0466 publié par la deuxième chambre de la Cour des Comptes concernant « les soutiens publics aux éleveurs de bovins »
- Les rapports de la FAO sur la Contribution du secteur de l'élevage à la sécurité alimentaire mondiale et à des systèmes agroalimentaires durables
- Les publications du Groupement d'Intérêt Scientifique « Avenir Elevages » sur l'évaluation des impacts et la mesure des externalités positives de l'élevage pour une agriculture durable
- L'étude réalisée en 2018 avec l'Agence de l'eau Seine Normandie sur « Elevage et préservation de la qualité des eaux en Normandie »
- Les travaux réalisés par les Chambres d'agriculture de Normandie aux côtés des éleveurs pour l'atténuation et l'adaptation du changement climatique
- La baisse des effectifs bovins de la Normandie de 8,9 % ces 5 dernières années

Délibère

- Remarque que les « soutiens publics aux éleveurs » pointés par la Cour des Comptes ne concernent pas que l'élevage, ni que les éleveurs et contribuent à une alimentation à faible coût pour les consommateurs et regrette donc la stigmatisation des éleveurs au travers de ce rapport
- Regrette que les propositions de la Cour, face au constat des faibles revenus des éleveurs se limitent à l'accompagnement à la sortie du métier des éleveurs
- S'étonne des conclusions de la Cour sur le sujet du climat au vu du contenu des auditions réalisées, notamment avec CDA France
- Connait la réalité des Gaz à effet de serre produits par les bovins mais déplore l'absence de prise en compte de l'ensemble des externalités positives de l'élevage par la Cour dans ses recommandations (contribution à la biodiversité via les prairies et les haies, préservation de la qualité de l'eau, production d'engrais organiques, diversification des assolements...)

- Souligne la non prise en considération dans ce rapport des importations de produits sur des standards inférieurs aux produits français et avec des coûts carbone nettement plus élevés (« n'importons pas l'agriculture dont nous ne voulons pas ») et donc la stigmatisation de l'élevage français à travers les recommandations
- Alerte sur le fait que la réduction de l'élevage préconisée dans le rapport conduira à une forte réduction des prairies (40% de la SAU normande aujourd'hui), et donc une perte des services environnementaux liés et portera des risques sur l'aménagement du territoire (lutte contre l'érosion ou les incendies, enrichissement,...)
- Souligne les efforts d'ores et déjà engagés par les éleveurs pour réduire leurs impacts sur l'environnement : les Chambres d'agriculture ont déjà accompagné près de 450 agriculteurs pour la réduction des gaz à effet de serre de leurs entreprises
- Réaffirme, comme dans les propositions pour le Pacte pour une Loi d'orientation agricole, la volonté de consolider les systèmes de polyculture élevage en Normandie, source de durabilité et de résilience pour notre agriculture et de solutions pour préserver le climat
- Confirme l'engagement des Chambres d'agriculture de Normandie pour accompagner les éleveurs dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique et à l'autonomie alimentaire des élevages et dans la valorisation de leur métier au service des consommateurs et de la société.

Délibéré à Caen, le 23 juin 2023

Le Président,
Sébastien WINBOR

